



Délibération du Conseil métropolitain
Séance du 21 décembre 2018

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires de 2019

Délibération n°

Rapporteur : Raphaël GUERRERO

PROJET

Le rapporteur(e), Raphaël GUERRERO;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires de 2019

Exposé des motifs

Sont présentées les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget principal de Grenoble Alpes Métropole et des budgets annexes pour l'exercice 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Après examen de la Commission Ressources du 30 novembre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du débat intervenu à l'occasion de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.
- Approuve les orientations budgétaires pour l'exercice 2019